



Achat d'un appartement : vice caché

Par **gervaisophie**, le **20/08/2008** à **18:58**

J'ai acheté un appartement en janvier 2008, or il s'avère que les poutres porteuses sont défectueuses dû à un dégat des eaux; résultat: je n'ai plus accès à ma chambre et salle de bain, le sol devant être détruit afin de remettre des poutres. Un premier devis a été effectué par un charpentier, coût: 17500 euros.

pouvez vous me dire quel recours je peux avoir? Quels sont mes droits.

Merci pour votre réponse